

Propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BAINGHEN, SURQUES, ESCŒUILLES et HOCQUINGHEN sur le mode d'aménagement foncier retenu, le périmètre correspondant et sur les dispositions prévues pour satisfaire aux principes de la Loi du 3 janvier 1992 sur l'Eau et l'article L.211-1 du Code de l'Environnement

La Commission réunie le 12 mai 2025 sous la présidence de M. Pierre NICOLLE a arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.121-20-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, ses propositions suivantes :

I – DISPOSITIONS CONSERVATOIRES

Jusqu'à clôture des opérations, sont interdites à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier, la destruction de tous les espaces boisés visés à l'article L.311-2 du Code Forestier, ainsi que de tous les boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et arbres isolés.

Les travaux forestiers, y compris les travaux d'exploitation forestière et les plantations, sont soumis à autorisation du président du Conseil départemental en application de l'article L.121-19 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Les autres travaux susceptibles d'apporter une modification à la nature juridique des parcelles ou à l'état des lieux tels que, l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux, l'établissement de clôtures, la création ou la suppression de fossés ou de chemins, la construction de maisons ou de bâtiments, la création de marnières, d'étangs, l'implantation de lignes électriques, sont soumis également après avis de la Commission Communale d'Aménagement Foncier à autorisation du président du Conseil départemental.

A compter de la délibération du Conseil départemental, tout projet de mutation de propriété doit être sans délai porté à la connaissance de la Commission Communale d'Aménagement Foncier conformément à l'article L.121-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

II - MODE D'AMENAGEMENT FONCIER ET PERIMETRE D'AMENAGEMENT

L'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental est le mode d'aménagement foncier retenu afin de poursuivre les finalités suivantes :

- Améliorer la structure de la propriété,
- Regrouper les terres des exploitants agricoles,
- Aménager les dessertes,
- Contribuer à la prévention des risques naturels (lutte contre les inondations et l'érosion),
- Faciliter l'attribution aux communes de terrains nécessaires à leur développement et à la mise en valeur de l'espace naturel.

Le plan du périmètre proposé, représentant une superficie d'environ **1470** hectares, est annexé au présent document.

Le périmètre est respectueux des éléments communiqués par le porter à connaissance ainsi que des recommandations de l'étude d'aménagement en fonction de l'état initial du site.

III - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PREVUES PAR L'ARTICLE R.121-20 DU CODE RURAL EN VUE DE SATISFAIRE LES PRINCIPES POSES PAR L'ARTICLE 2 DE LA LOI SUR L'EAU

Les prescriptions définies par la Commission répondent aux recommandations contenues dans l'étude d'aménagement foncier et portent sur chacune des propositions de l'étude précitée ainsi détaillées:

Bassin versant	Propositions				Nature et priorité		Justifications	Linéaire ml	Volume m³	Avis de la CCAF
	n°	Localisation	Objet	Placement	Maintien	Création				
Autre	FH001	Hocquinghen	Elargissement 2m fossé existant + passage création de redans + haie haute.	Le long d'une voie		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	145		Avis favorable.
Autre	FH002	Hocquinghen	Création d'un fossé à redans.			++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	287		Avis défavorable.
Autre	HH004	Hocquinghen	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique..	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	443		En lien avec la proposition HH005, la commission décide de réunir ces 2 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
Autre	HH005	Hocquinghen	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	363		En lien avec la proposition HH004, la commission décide de réunir ces 2 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
Autre	HH001	Hocquinghen	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	327		Avis favorable.
Autre	HH003	Hocquinghen	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	120		Avis défavorable.
Autre	HB023	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	167		Avis défavorable.

Autre	HH002	<i>Hocquinghen</i>	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	82		Avis favorable avec possibilité de combiner avec la mesure HH001.
1	HrB001	<i>Bainghen</i>	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie haute.	Interparcellaire	++++	++	Rétention hydraulique du bassin versant.	198		Avis favorable.
1	HB003	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	207		En lien avec les propositions HB004 et HB013, la commission décide de réunir ces 3 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
1	HB004	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	237		En lien avec les propositions HB003 et HB013, la commission décide de réunir ces 3 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
1	HB005	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	223		En lien avec la proposition HB022, la commission décide de réunir ces 2 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
1	HB013	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	246		En lien avec la proposition HB003 et HB004, la commission décide de réunir ces 3 V propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
1	HB022	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	133		En lien avec la proposition HB005, la commission décide de réunir ces 2 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.

1	HB018	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	1192		Avis favorable.
1	HB001	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	615		Avis défavorable.
1	HB002	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	143		Avis défavorable.
1	HB019	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	171		Avis défavorable.
1	HeB001	<i>Bainghen</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	184		La commission valide ce maintien.
1	HeB002	<i>Bainghen</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	78		La commission valide ce maintien.
1	HeB003	<i>Bainghen</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	255		La commission valide ce maintien.
1	HeB004	<i>Bainghen</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	88		La commission valide ce maintien.
1	HeB005	<i>Bainghen</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	23		La commission valide ce maintien.
2	HB007	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	226		En lien avec les propositions HB017 et HB023, la commission décide de réunir ces 3 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
2	HB017	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	287		En lien avec les propositions HB007 et HB023, la commission décide de réunir ces 3 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
2	HB023	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	119		En lien avec les propositions HB007 et HB017, la commission décide de réunir ces 3 propositions en une seule, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation, tel une haie basse double, aux caractéristiques dimensionnelles adaptées.
2	HB006	<i>Bainghen</i>	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	95		Avis favorable.

2	HB008	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	356		Avis défavorable.
3	HB012	Bainghen	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	221		La commission émet un avis favorable avec possibilité de déplacement de l'ouvrage en vue de ne pas enclaver le parcellaire et de pouvoir le réorganiser tout en maintenant l'objectif de ce frein hydraulique.
3	HB014	Bainghen	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	155		Avis favorable.
3	HB015	Bainghen	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	106		La commission vérifiera cette solution sur le terrain avec le bureau d'études.
3	HB016	Bainghen	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	95		La commission vérifiera cette solution sur le terrain avec le bureau d'études.
3	HB009	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	382		Avis défavorable.
3	HB010	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	224		Avis défavorable.
3	HB011	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+	Rétention hydraulique du bassin versant.	70		Avis défavorable.
3	HB020	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	61		Avis défavorable.
4	HS009	Surques	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	180		La commission émet un avis favorable avec possibilité de déplacement de l'ouvrage en vue de ne pas enclaver le parcellaire et de pouvoir le réorganiser tout en maintenant l'objectif de ce frein hydraulique.
4	HB021	Bainghen	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	30		Avis défavorable.
4	HrB002	Bainghen	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie basse.	Interparcellaire	++++	++	Rétention hydraulique du bassin versant.	159		Avis favorable.
5	HrS004	Surques	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie basse.	Interparcellaire	++++	+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	259		Avis favorable.
5	HfH001	Hocquinghen	Implantation d'une haie basse avec création d'un fossé à redans.	Le long d'une voie		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	197		La commission vérifiera cette solution sur le terrain avec le bureau d'études.

5	TrR001	<i>Rebergues</i>	Talus à maintenir	Interparcellaire	++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	135		Avis favorable.
6	BS001	<i>Surques</i>	Création d'un bois/ Bosquet	Le long d'une voie	+++		Rétention hydraulique du bassin versant.	302		La commission est plutôt favorable à la mise en place d'un ouvrage de rétention hydraulique de type fossé+haie à laquelle pourra être associée la proposition HS010
6	HS002	<i>Surques</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	315		En lien avec la proposition HS016 : la commission émet un avis favorable et demande d'étudier la possibilité de l'associer à la proposition HS016, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation.
6	HS003	<i>Surques</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	189		La commission étudiera cette possibilité avec aussi d'autres hypothèses hydrauliques
6	HS010	<i>Surques</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	136		La commission émet un avis favorable avec possibilité de déplacement de l'ouvrage en vue de pouvoir réorganiser le parcellaire tout en conservant l'objectif de ce frein hydraulique, voir l'associer à la proposition BS001.
6	HS011	<i>Surques</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	173		Avis favorable.
6	HS016	<i>Surques</i>	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	272		En lien avec la proposition HS002 : la commission émet un avis favorable et demande d'étudier la possibilité de l'associer à la proposition HS002, consistant à créer un seul frein hydraulique, à placer entre les futurs blocs d'exploitation.
6	HeS001	<i>Surques</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	117		La commission valide ce maintien.
6	HeS002	<i>Surques</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	252		La commission valide ce maintien.
6	HeS003	<i>Surques</i>	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	187		La commission valide ce maintien.
6	HrS005	<i>Surques</i>	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie basse.	Interparcellaire	++	++	Rétention hydraulique du bassin versant.	79		Avis favorable.
6	HrS003	<i>Surques</i>	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie haute.	Interparcellaire	++	++	Rétention hydraulique du bassin versant.	114		Avis favorable.

6	TS001	Surques	Talus à maintenir.		+++		Rétention hydraulique du bassin versant.	363		La commission valide ce maintien.
8	HS004	Surques	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	228		Avis défavorable.
9	HE003	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	167		La commission est favorable tout en précisant qu'il y aura lieu d'étudier son implantation avec les propositions HE013, HeE002 et les talus existants sur le secteur, afin de concilier l'agrandissement parcellaire avec le rôle de frein hydraulique de ces propositions.
9	HE013	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	140		La commission est favorable tout en précisant qu'il y aura lieu d'étudier son implantation avec les propositions HE003, HeE002 et les talus existants sur le secteur, afin de concilier l'agrandissement parcellaire avec le rôle de frein hydraulique de ces propositions.
9	HE018	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	227		Avis favorable.
9	HE014	Escœuilles	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	220		Avis défavorable.
9	HE001	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	182		Avis défavorable.
9	HE002	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie			Rétention hydraulique du bassin versant.	146		Avis défavorable.
9	HeE001	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	72		La commission valide ce maintien.
9	HeE002	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	30		La commission est favorable à ce maintien tout en précisant qu'il y aura lieu d'étudier son implantation avec les propositions HE003, HE013 et les talus existants sur le secteur, afin de concilier l'agrandissement parcellaire avec le rôle de frein hydraulique de ces propositions.
9	HeE003	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	87		La commission valide ce maintien.

9	HeE004	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	84		La commission valide ce maintien.
9	HeE005	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	31		La commission valide ce maintien.
10	HE009	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	360		Avis favorable.
10	HE010	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	88		Avis défavorable.
10	HE011	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	331		Avis favorable.
10	HE012	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	300		Avis favorable.
10	HE020	Escœuilles	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	277		Avis favorable.
10	HE019	Escœuilles	Implantation d'une haie basse.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	95		Avis favorable.
10	HE016	Escœuilles	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	112		Avis favorable.
10	HE005	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+	Rétention hydraulique du bassin versant.	155		Avis défavorable.
10	HE006	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		++	Rétention hydraulique du bassin versant.	24		Avis défavorable.
10	HE015	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	155		Avis favorable.
10	HE017	Escœuilles	Implantation d'une haie haute.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	174		Avis favorable.
10	HeE006	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	71		La commission valide ce maintien.
10	HeE007	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	93		La commission valide ce maintien.
10	HeE008	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	79		La commission valide ce maintien.
10	HeE009	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	81		La commission valide ce maintien.
10	HeE009	Escœuilles	Haie existante à protéger pour son rôle hydraulique.		++		Rétention hydraulique du bassin versant.	53		La commission valide ce maintien.
10	TE001	Escœuilles	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	293		La commission valide ce maintien.

10	TE002	Escœuilles	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	502		La commission valide ce maintien.
10	TE003	Escœuilles	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	277		La commission valide ce maintien.
10	TE004	Escœuilles	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	283		La commission valide ce maintien.
10	Be001	Escœuilles	Création d'un bassin de rétention.	Le long d'une voie		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	549	1000	Avis défavorable
11	HS013	Surques	Implantation d'une haie basse.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	145		Avis favorable.
11	HS005	Surques	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	279		Avis défavorable.
11	HS006	Surques	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	282		Avis défavorable.
11	TS001	Surques	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	221		La commission valide ce maintien.
11	HrS002	Surques	Renforcement de haie existante pour améliorer sa fonction hydraulique : implantation d'une haie basse.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	285		Avis favorable.
12	HS007	Surques	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	311		Avis favorable.
12	HS012	Surques	Implantation d'une haie basse.	Interparcellaire		++++	Rétention hydraulique du bassin versant.	30		Avis favorable.
12	HS014	Surques	Implantation d'une haie basse.	Interparcellaire		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	139		Avis favorable.
12	HS008	Surques	Implantation d'une haie basse.	Le long d'une voie		+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	424		Avis défavorable.
12	TS002	Surques	Talus à maintenir.		++++		Rétention hydraulique du bassin versant.	197		La commission valide ce maintien.
12	HrS001	Surques	Implantation d'une haie basse déplaçable sous condition d'atteinte de l'objectif hydraulique.	Interparcellaire	+++	+++	Rétention hydraulique du bassin versant.	185		Avis favorable.
(ensemble du périmètre)			Maintenir des blocs de prairies avec possibilité de rapprocher les prairies isolées, en étudiant leur déplacement.				Rétention hydraulique du bassin versant.			Avis favorable.
(ensemble du périmètre)			Sur les versants, orienter préférentiellement la plus grande longueur des futures parcelles / îlots d'exploitation dans le sens des courbes de niveau.				Intérêt hydraulique, lutte contre l'érosion : permettre d'orienter les labours perpendiculairement au sens de la pente pour mieux maîtriser les ruissellements.			Avis favorable.

(ensemble du périmètre)		Maintien des talus et haies existantes avec néanmoins possibilité de déplacer ces dernières en cas de besoin.			Rétention hydraulique du bassin versant.			Avis favorable.
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----------------

IV - LISTE DES COMMUNES SENSIBLES

Les communes sur lesquelles l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets de façon notable au regard des articles L.211-1 (gestion équilibrée de l'eau), L.341-1 et suivants (sites inscrits et classés) et L.414-1 (site Natura 2000) du code de l'environnement sont les suivantes : **AUDREHEM, CLERQUES et LICQUES.**

À ESCŒUILLES, le 12 mai 2025

Le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
de BAINGHEN, SURQUES, ESCŒUILLES et HOCQUINGHEN



M. Pierre NICOLLE